

CREL en ACTION

Le bulletin de liaison du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière - VOL. 2 NO 1, Avril

Le développement durable en agriculture, c'est quoi au juste?

Au moment où le développement durable devient une des priorités du gouvernement et aussi des organisations agricoles, le Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec rendait public le 4 avril dernier, à Joliette, un rapport sur l'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption. Ce rapport a été réalisé dans le cadre du volet d'assainissement agricole du programme Saint-Laurent Vision 2000. On peut y lire que le bassin de la rivière L'Assomption souffre d'une très forte production de fertilisants d'origine animale et que l'utilisation combinée de fertilisants de nature animale et minérale cause des pressions environnementales majeures sur la qualité de l'eau de la rivière. En fait, à l'exception de celui de la rivière Noire, tous les sous-bassins du territoire présentent des excédents appréciables d'azote et de phosphore. Mais il y a pire encore dans Lanaudière : un rapport du Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ) indique qu'en ce qui a trait à l'usage combiné des engrais et des fumiers, le championnat québécois revient au bassin de la rivière Bayonne qui excède par 270% les besoins de ses cultures en azote et de 460% leurs besoins en phosphore.



Au début de mars avait lieu à Saint-Hyacinthe la conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, où le gouvernement a affirmé son intention de favoriser, par une stratégie de croissance sur les marchés intérieurs et internationaux, un doublement des exportations agricoles, notamment de la production porcine, d'ici 2005. De toute évidence, il faudra que quelqu'un amène une solution rapide à tous ces surplus anticipés de matières fertilisantes. Que le gouvernement et les producteurs agricoles mettent le développement durable au rang de leurs préoccupations majeures, voilà qui est tout à leur honneur. Mais au delà des déclarations de principe destinées à «verdir» l'image de l'industrie agricole, il faudra bien que le développement durable finisse par trouver une actualisation concrète par **l'intégration des externalités environnementales dans les coûts de production**, coûts qui sont déjà jugés trop élevés. Problème!!...

Désormais armés du «Droit de produire», les industriels de l'agriculture y trouveront-ils finalement leur compte dans le respect du développement durable, c'est-à-dire sans détruire leur patrimoine agro-environnemental, la qualité des cours d'eau et du milieu naturel ainsi que la qualité de vie de leurs concitoyens (actuels et futurs)?

Gilles Côté

SOMMAIRE

Le mot du président.....	2
Dépôt de RDD en Matawinie	2
Inventaire des sites de résidus.....	3
Pour un air de qualité dans Lanaudière -- 3	
Éthanol et environnement.....	4
Botanistes à Lanoraie.....	5
Alternative Écol'eau.....	5
Au bord de l'eau.....	6
Profil de santé environnementale....	6
Capsules radiophoniques	6

Assemblée générale annuelle	8
-----------------------------------	---

Après une interruption de plus d'un an, le bulletin de liaison du CREL revient sous une nouvelle forme. Dans un effort de réduction des coûts, la nouvelle version est produite entièrement à l'interne, malgré une certaine réduction de la qualité graphique.

Nous avons jugé que le contenu importait plus que l'apparence et qu'il valait mieux informer selon ses moyens que de ne pas informer du tout. Quatre numéros par année sont prévus. Le prochain numéro devrait paraître à la fin de juin. Bien sûr, toute collaboration pour la rédaction d'articles est bienvenue.

Voici donc notre bulletin de liaison dans sa nouvelle livrée, nous espérons que vous aurez plaisir et intérêt à le lire.

Le mot du président

Nous voici aux portes de notre assemblée générale et c'est un peu l'heure des bilans. Permettez-moi de mettre ici en évidence deux exemples à imiter.

Premièrement, une entente importante est intervenue entre le Conseil régional de développement Lanaudière, la MRC de Matawinie et le CREL pour la mise en place d'un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux. Voilà un dossier qui a une longue histoire mais qui démontre bien que, en bout de ligne, la coopération fait avancer la cause de l'environnement.

Deuxièmement, je ne peux que féliciter la « table sur la gestion des eaux » (comité formé lors de la dernière AGA) du travail accompli. Je viens de terminer la lecture du dépliant de sensibilisation qu'ils ont produit sur le bassin versant de la Bayonne. Ne dit-on pas « l'union fait la force »! Action-Écologie, Les Amis de l'environnement de Brandon, Éco-Bayolle et Le Regroupement Vert de Sainte-Genève, unis dans la mission commune de sauvegarder et de revitaliser par différents moyens la rivière Bayonne!

Ces expériences de coopération et de concertation doivent nous stimuler. Bien sûr, la cause de la préservation de l'environnement global est noble mais au niveau régional, nous préférons des actions concrètes et réalistes qui impliquent les gens directement dans leur vécu et leur qualité de vie.

Bravo et félicitations!

Guy Roy



CREL ^{en} ACTION

est publié à 300 exemplaires par le
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
365 rue Saint-Louis
C.P. 658
Joliette (Québec)
J6E 7N3

Téléphone: (514)-756-0186
Télécopieur: (514)-756-6538

Les résidus domestiques dangereux pris en charge dans la MRC de Matawinie

près deux ans de planification et de représentation, le CREL organise présentement dans la MRC de Matawinie le premier service permanent de récupération des RDD dans la région de Lanaudière. Trois partenaires se sont associés au CREL dans ce projet: la MRC de Matawinie, le Conseil régional de développement Lanaudière et Environnement Canada.

L'entente de partenariat avec la MRC prévoit la mise en opération du service au plus tard le 30 juin prochain. Notre mandat spécifie l'aménagement et la supervision d'un centre de dépôt permanent, la gestion du système de transport intermunicipal des RDD, ainsi que l'organisation d'une collecte dans chacune des 16 municipalités de la MRC. Un minimum de 22 tonnes de RDD seront ainsi recueillis en 1998.

Grâce à cette initiative, les citoyens de la Matawinie pourront se départir de leurs RDD sans compromettre notre environnement. À partir de 1999, le service sera sous la responsabilité entière de la MRC.

Michel Lambert